

ASIGOS

PREAVIS N° 2 – 2022

Rapport de gestion du Comité de direction (CODIR) pour l'année 2021

Au Conseil intercommunal
de l'ASIGOS

Prilly, le 1^{er} février 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le rapport 2020 commençait déjà par une note alarmiste et inquiétante. Force est malheureusement de constater que celui-ci ne peut que l'imiter. La situation générale n'a pas beaucoup évolué et 2021 est toujours profondément marquée et influencée par la pandémie qui dure indéfiniment, au gré des nouveaux variants.

A nouveau, les activités du CODIR, et par conséquent du Conseil intercommunal que vous représentez, en ont subi les conséquences, les tâches à tous les niveaux ayant été sérieusement ralenties.

Il y a lieu d'ajouter à cela le changement de législature qui a vu, au 1^{er} juillet 2021, deux nouvelles municipales et un nouveau municipal accédés au CODIR.

Rappelons d'abord la composition durant le premier semestre 2021, qui signalait la fin de la législature 2016-2021 : Mme Claudia Perrin et MM. Antoine Reymond et Luc Recordon, respectivement municipaux de Romanel-sur-Lausanne, Prilly et Jouxens-Mézery. M. Antoine Reymond en assurait la présidence et Mme Eliane Carnevale le secrétariat.

Les séances étaient complétées par M. Sylvain Corday, directeur de l'Etablissement secondaire de Prilly, M. Alain Favre, boursier et Mme Annette Jacquin, boursière suppléante. Un grand merci à toutes et tous de leur engagement et de leur appui sans faille durant cette période difficile.

Le début de la législature 2021-2026 est donc marqué par l'arrivée au CODIR de trois nouveaux représentants des trois communes partenaires. Ce sont Mmes Rebecca Joly, désignée présidente, Nathalie Schöni et M. Luigi Mancini, vice-président, respectivement municipales de Prilly et Jouxens-Mézery et municipal de Romanel-sur-Lausanne.

Pour la bourse, M. Alain Favre, boursier, a participé aux séances du CODIR avant de quitter son poste le 31 août 2021. M. Jean-Marc Etter l'a remplacé le 1^{er} décembre 2021 non sans avoir été déjà présent à la séance du CODIR du 25 novembre 2021 sur laquelle nous reviendrons. Mme Annette Jacquin, boursière adjointe, qui a assuré l'intérim entre septembre et décembre 2021, a suivi toutes les séances du CODIR.

M. Jean-François Armand, directeur de l'établissement primaire de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery assiste aux séances du CODIR dès juillet 2021.

Malgré les circonstances difficiles et certains de ses membres touchés par le COVID, le CODIR a eu à cœur de poursuivre ses activités et surtout de faire face aux nombreux défis qui l'attendent.

La fin de la législature 2016-2021 a été marquée par l'acceptation par le Conseil d'Etat des nouveaux statuts de l'ASIGOS, dit ASIGOS+, incluant désormais le primaire. Le CODIR y a œuvré d'arrache-pied et a mis beaucoup d'énergie afin d'arriver à conclure ses travaux avant le 30 juin 2021, avec l'adhésion des Municipalités, des Conseils communaux, du Conseil intercommunal et du Conseil d'Etat, afin qu'il entre en vigueur pour le début de cette nouvelle législature. Le CODIR d'alors a relevé avec gratitude que c'est aussi grâce à la collaboration très active de la COGEF, de la commission technique, de tous les membres du Conseil intercommunal, dont son président et sa secrétaire, qu'il y est arrivé.

Voici les préavis qui les ont occupés et ont été présentés au vote du Conseil intercommunal :

Durant le 1er semestre 2021

Préavis 1-2021 : Octroi d'un crédit de CHF 522'000.- TTC destiné aux études et aux travaux urgents pour la remise en état et la rénovation énergétique et sécurité du collège du Grand-Pré (1^{ère} étape).

La commission technique chargée de l'étude de ce préavis regrette que celui-ci propose deux objets distincts dans cette même présentation : les études et les travaux, ce qui nuit à la clarté du propos. Une remarque identique provient de la COGEF.

Le préavis a été accepté par le Conseil intercommunal. Le CODIR a pris note des remarques des deux commissions pour l'avenir.

Préavis 2-2021 : Comptes 2020

Accepté par le Conseil intercommunal

La COGEF a posé de nombreuses questions au CODIR qui a donné des réponses satisfaisantes. Il a pris note du souhait de la COGEF que les bourses des trois communes soient impliquées dans l'établissement du budget 2022 et des comptes 2021.

Préavis 3 – 2021 : Gestion 2020

La COGEF a effectué plusieurs visites et fourni un rapport très détaillé, travail apprécié par le CODIR. Elle regrette que des décisions aient été prises par le Conseil communal de Prilly alors qu'elles impactaient directement sur les finances de l'ASIGOS. Elle déplore aussi que l'organisation des suppléances ne soit pas réglée, ce qui provoque des problèmes dans le suivi des budgets. En conséquence elle a été suivie dans sa demande de refuser le préavis.

Le CODIR le regrette mais il a pris note de ces remarques et va tout faire pour remédier à ces désagréments.

Durant le 2^e semestre 2021

Préavis 4-2021, 5-2021, 6-2021 Il s'agit des trois préavis usuels d'autorisations de début de législature.

4-2021 : compétence financière du CODIR

Le préavis a été accepté avec des amendements déposés par la COGEF dont le CODIR a pris note.

5-2021 et 6-2021 : 2 préavis sur les autorisations de plaider et aliénations et acquisitions d'immeubles acceptés amendés

Le CODIR a aussi enregistré l'amendement voulant la prolongation de la durée des autorisations jusqu'au 31 décembre 2026 au lieu du 30 juin 2026 dans les deux cas.

Préavis 7-2021 : budget 2022

Le désir de la COGEF de voir les boursiers des trois communes engagées dans l'établissement du budget 2022 (voir préavis 2-2021 ci-dessus) n'a pas été respecté. Il s'est avéré que les délais étaient courts, les nouveaux membres du CODIR ont dû se familiariser avec énormément de nouvelles choses et n'ont pas réussi à intégrer le primaire comme demandé. Mme la Présidente Rebecca JOLY a expliqué longuement lors de la séance du Conseil intercommunal du 22 septembre 2021 les nombreuses raisons de cet échec que tout le CODIR déplore et regrette malgré les efforts fournis.

Des mesures ont été prises très vite et, le 25 novembre 2021, une très longue séance a eu lieu avec les trois boursiers, Mme Sandra Caccia de Romanel-sur-Lausanne, M. Christian Matile de Jouxens-Mézery et M. Jean-Marc Etter, peu avant sa prise de fonction à Prilly. Des discussions ont eu lieu et des décisions ont été prises afin

que ceux-ci se réunissent rapidement, examinent la situation, conseillent et fassent des propositions concrètes pour le budget 2023.

Le CODIR s'emploie lui aussi à ce que tout soit réuni pour cet important objet.

Les nouveaux membres du CODIR observent que la COGEF et la commission technique, formées de nombreux nouveaux membres, ont rapidement travaillé. Ils se réjouissent de collaborer durant ces prochaines années et souhaitent que les relations soient cordiales tout en étant sérieuses et diligentes.

Conseil intercommunal

Comme relaté, c'est un Conseil intercommunal passablement renouvelé qui a été assermenté le 2 juillet 2021. A fin 2021, quelques membres n'avaient pas encore été assermentés car excusés lors des deux premières réunions. M. Jean-Claude Pisani de Romanel-sur-Lausanne a été élu à sa présidence. Sa brillante élection ne laisse aucun doute sur ses capacités à diriger ce conseil qu'il préside depuis de nombreuses années. Mme Valérie Borer, de Jouxens-Mézery, est chargée du secrétariat.

La première séance du Conseil intercommunal 2021-2026 s'est déroulée à Jouxens-Mézery le 22 septembre 2021 avec un ordre du jour comprenant les quatre préavis ci-dessus. Comme mentionné, c'est le budget 2022 qui a été longuement et fortement discuté puisque le primaire n'a pas été pris en compte comme demandé. Le CODIR exprime à nouveau ses regrets et fait le nécessaire pour le budget 2023.

Comptes 2020

Les comptes 2020 clôturent avec un total de charges de CHF 3'811'470.81 par rapport aux CHF 3'770'275.67 de 2019, soit une légère augmentation expliquée tout au long de la présentation des chiffres de chaque domaine.

Ce sont notamment les charges d'entretien des bâtiments qui sont en hausse significative, particulièrement en raison des coûts engendrés par les mesures sanitaires drastiques dues à la pandémie.

Une hausse des coûts des comptes 501 de l'Administration de 7.29 % est aussi manifeste suite aux nombreux travaux complémentaires occasionnés par la préparation d'ASIGOS+ et des jetons de présence de 2019 rendus tardivement.

Par contre, les comptes 520 de l'Enseignement secondaire diminuent de 33.87 % par rapport au budget, nouvelles conséquences de la pandémie qui a empêché les manifestations scolaires et extrascolaires de se dérouler.

Le CODIR, à l'instar de la direction et des enseignants, et bien sûr des élèves, déplore profondément cet état de fait, très dommageable pour les enfants.

L'excédent de charges pour 2020 atteint CHF 3'265'945.36 pris en charge par les communes membres de l'ASIGOS, réparti comme suit :

- CHF 245'006.00 Jouxens-Mézery
- CHF 2'369'910.00 Prilly
- CHF 651'029.36 Romanel-sur-Lausanne

Le préavis et ses annexes contiennent de nombreuses informations et détails sur les comptes.

La COGEF s'est réunie à cinq reprises pour étudier les comptes et rédiger son rapport. Elle a préparé une liste de questions qu'elle a soumise au CODIR. Des observations ont aussi été énoncées.

Le CODIR observe que les débats, souvent animés, ont été constructifs et sont restés parfaitement corrects. Ses membres se sont attachés à donner des réponses et des explications aux membres de la COGEF qui ont manifesté leur satisfaction dans leur rapport, tout en adressant plusieurs souhaits.

Le nouveau CODIR en a pris connaissance avec intérêt et fera tout son possible pour y donner une suite favorable.

Budget 2022

Comme expliqué en page 2 ci-dessus, ce budget 2022 a été fortement critiqué et remis en question puisqu'il a été établi dans la continuité de celui de 2021 alors qu'il aurait dû, comme déjà dit, tenir compte de l'intégration du primaire dans l'ASIGOS.

La COGEF s'est réunie à six reprises, dont une avec Mme Rebecca JOLY, présidente du CODIR, M. Alain FAVRE et Mme Annette JACQUIN, boursier et boursière-adjointe de Prilly. De très nombreuses questions avaient été adressées au CODIR qui a pu préparer ses réponses. En conclusion, la COGEF a accepté ce budget. Le Conseil intercommunal l'a suivie.

Le CODIR a pris note des observations et souhaits contenus dans le rapport de la COGEF et en tiendra compte lors du budget 2023.

A la demande réitérée de la COGEF, il prêtera particulièrement attention à prévoir des délais suffisants pour que le travail de toutes les commissions se passe dans de bonnes conditions, malgré les agendas souvent très chargés des uns et des autres.

Gestion 2020

Accompagné du rapport annuel de M. Sylvain Corday, directeur de l'Etablissement scolaire, le rapport de gestion 2020 n'a pas convaincu la COGEF qui l'a refusé. Le Conseil intercommunal en a fait de même.

La COGEF fournit à nouveau un rapport très complet dans lequel elle souligne que plusieurs points négatifs relevés en 2019 n'ont pas été corrigés. Elle pointe particulièrement deux sujets énumérés en pages 2 et 3 ci-dessus sous préavis 7-2021. En outre, elle déplore que le CODIR ait contrevenu aux articles 10 et 11 du Registre sur la comptabilité des communes (RCCom), ainsi qu'à une décision du Conseil intercommunal (préavis 7-2017) portant sur les compétences d'engager des dépenses supplémentaires au budget. Deux postes des comptes dépassent effectivement de plus de CHF 50'000.- le budget. Un préavis pour un budget complémentaire aurait dû être fourni et le Conseil intercommunal informé.

Dans ce cas aussi le CODIR a enregistré les plaintes et vœux de la COGEF et s'appliquera à les exhausser.

Vie scolaire

Un extrait du rapport annuel de M. Sylvain Corday, directeur de l'établissement primaire et secondaire, est annexé à ce préavis. Le rapport complet est disponible sur demande.

A l'image de l'an dernier, tous les efforts des enseignants, des concierges et autres personnels, sans oublier les élèves, ont tourné autour de la pandémie. Malgré la lassitude et parfois l'agacement et la colère, chacun a fait le poing dans sa poche et s'est appliqué à faire l'impossible pour faciliter la vie des uns et des autres.

Un point très positif est cependant à relever : contrairement à 2020 où les écoles avaient été fermées plusieurs semaines, les cours ont pu être donnés sans interruption. Le souci de garder l'école ouverte a été constant et c'est une grande satisfaction d'y être parvenu en dépit des enseignants et des élèves atteints par le COVID.

Tout n'a pas été facile du tout, les contraintes ont été constantes. Le renoncement aux activités scolaires et extra-scolaires a été ardu à supporter. Sans oublier le port du masque presque à plein temps qui est très déplaisant et une entrave à la communication. Les problèmes physiques et surtout psychiques déjà présents en 2020 ont encore augmentés, sans oublier ceux des familles également touchées par la pandémie et ses fâcheuses conséquences.

Le CODIR salue le courage et le dévouement des uns et des autres et les remercie. Les deux directeurs des établissements scolaires de l'ASIGOS ont aussi largement contribué à diminuer le plus possible les difficultés rencontrées et se sont engagés sans relâche. Le CODIR leur exprime sa vive reconnaissance et souhaite ardemment une prochaine année plus légère et facile pour toutes et tous.

Conseil d'établissement secondaire

Le Conseil d'établissement s'est réuni deux fois sous l'ancienne législature, le 10 février 2021 par visioconférence et le 20 mai 2021 en présentiel à Prilly.

La nouvelle législature a impliqué l'élection des membres du quart parents. Celle-ci s'est tenue le 2 novembre 2021 à Prilly. Par manque de candidats, un accord a été fait avec M. Sylvain Fernandez et M. Mathieu Delavy, parents d'enfants scolarisés en 6 P cette année et membres du conseil d'établissement primaire, pour qu'ils rejoignent de manière anticipée le Conseil d'établissement secondaire. M. Sébastien Berclaz a été réélu.

Le Conseil d'établissement s'est réuni une première fois le 15 décembre 2021 à Romanel-sur-Lausanne. Mme Nathalie Schöni en assure la présidence et Mme Rebecca Joly la vice-présidence. Cette séance fut l'occasion notamment de visiter les nouvelles classes enfantines de Prazqueron.

Travaux

Comme annoncé l'an dernier et selon le préavis 1-2021 (voir page 1 ci-dessus), alors que le service des Domaines et bâtiments a enfin retrouvé sa pleine capacité, les travaux conséquents de rénovation du collège du Grand-Pré pourront être pris sérieusement en main.

Pour le reste, ce sont les travaux courants qui sont entrepris, selon les nécessités.

Audit de la Cour des comptes

La Cour des comptes a repris contact en octobre 2021 après une longue attente due à la pandémie. A sa demande, le CODIR s'est penché sur les deux points qu'il reste à compléter :

38.3 « *Créer un document présentant la synthèse de la stratégie opérationnelle et donnant un cadre financier et le faire approuver par les municipalités des communes membres* ».

38.6 « *Mettre en place un SCI (Système de contrôle interne) adapté à la taille et à la complexité des activités* ».

Dans un premier temps, les nouveaux membres du CODIR ont repris les documents des quatre dernières années à ce sujet. Ils préparent une réponse qu'ils enverront pour la date requise du 31 janvier 2022.

Réfectoire de Saint-Etienne

A l'image de 2020, le module « Ma Cantine » est toujours apprécié et sa fréquentation est stable en dépit de la difficile période vécue. Des contrôles sont effectués régulièrement quant à la qualité des repas qui offrent un choix apprécié.

Le CODIR désire remercier toutes les personnes impliquées dans le fonctionnement du réfectoire, particulièrement durant cette nouvelle année toujours aussi compliquée.

Modifications des statuts de l'ASIGOS (préavis 5-2020)

Le rapport de gestion 2020 détaillait le long et tumultueux parcours de ces nouveaux statuts, couronné par un vote favorable, le 9 décembre 2020 du Conseil intercommunal. La route n'était pas terminée puisqu'ils ont dû ensuite passer devant les Conseils communaux des trois communes partenaires qui les ont tous adoptés :

- Prilly le 8 février 2021
- Romanel-sur-Lausanne le 25 mars 2021
- Jouxens-Mézery le 20 avril 2021

A son tour le Conseil d'Etat les a approuvés dans sa séance du 9 juin 2021 sous réserve, toutefois, de la phrase suivante inscrite à l'article 18, al. 1 : « exception faite des cas de force majeure ».

L'article 18, alinéa 1 dit : « Le Comité de direction ne peut valablement délibérer que si les membres présents forment la majorité absolue du nombre total de ses membres prévu par les statuts, exception faite des cas de force majeure ». Cette dernière mention est contraire à l'article 65 LC (Loi sur les Communes). Ce qui signifie que s'il n'y a pas le quorum, le CODIR ne peut pas siéger.

Ce dernier en a pris bonne note et ne manquera pas de faire un avenant aux statuts lors de la prochaine occasion où un ajout, une modification ou autres seront nécessaires. Pour le moment, la validité de ces nouveaux statuts est confirmée.

Cette étape dans la vie du CODIR a été importante. Le travail a été conséquent, tous les membres du CODIR se sont investis avec ardeur. Ce sont aussi bien entendu les membres du Conseil intercommunal, les municipalités, les conseils communaux, le boursier et la boursière-adjointe de Prilly qui ont participé à cette réussite. Que toutes et tous soient remerciés.

Conclusions

Il est banal de dire que 2021 a beaucoup ressemblé à 2020, entraînant à nouveau un surplus de travail et de détermination de la part de toutes et tous. Le CODIR est reconnaissant à toutes celles et ceux qui n'ont pas compté leur temps et employé toute leur énergie pendant cette année.

Merci à tout le Conseil intercommunal, ancien et nouveau, au CODIR, également ancien et nouveau, ainsi qu'à la direction des écoles, au personnel communal, aux enseignants et à toutes celles et ceux qui œuvrent pour aider à la bonne marche de l'ASIGOS.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués du Conseil intercommunal, d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGOS

- vu le préavis No 2 - 2022 du 3 février 2022 adopté par le Comité de direction le 16 février 2022 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

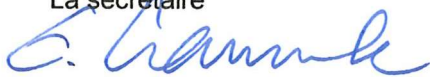
- **d'adopter le rapport de gestion du Comité de direction pour l'année 2021.**

Au nom du Comité de direction

La présidente


Rebecca Joly

La secrétaire


Eliane Carnevale

Annexe mentionnée

Etablissement primaire et secondaire de Prilly<http://www.ecole-prilly-eps.ch/>**Rentrée scolaire**

48 classes ouvertes en août, dont 18 au collège du Grand-Pré, ont permis d'accueillir les 851 élèves de l'établissement primaire et secondaire (855 en 2020).

En 7P - 8P : 328 élèves (339 en 2020 ; 303 en 2019). En 9^e - 11^e : 485 élèves (476 en 2020 ; 491 en 2019). 12^e année (RAC1) : 38 élèves.

Corps enseignant et secrétariat**2021**

Trois enseignant-e-s ont fait valoir leur droit à la retraite : Mmes Renata Poletti, Agnès Nounou et M. Philippe Lang. Mmes Muriel Cantin et Anne Bandelier qui ont été nommées au gymnase, Mme Manon Delétra qui a rejoint la HEP, quittent également l'EPS Prilly. Quant à Mme Filomena Tamaro, elle a demandé son transfert vers un autre établissement scolaire.

Le secrétariat est toujours composé de quatre collaboratrices pour un total de 2,3 ETP dont 0,3 ETP sous convention entre le canton et l'ASIGOS. Cela permet une délégation de quelques tâches communales au secrétariat des écoles. En 2020, les autorités cantonales ont fait part de leur volonté d'abroger cette convention et de remettre ces tâches à l'administration communale.

Conseil de direction

Le conseil siège une fois par semaine sous la présidence du directeur et traite de tous les dossiers administratifs ou pédagogiques en cours. Suite au départ du conseil de direction de Muriel Cantin le 31 juillet 2021, nous avons accueilli une nouvelle doyenne : Laure Neuenschwander. Mmes Amel Giglio, Lidia Amorim, MM. Luc Matthey-Doret, Olivier Eugster et Grégoire Mancuso, doyennes et doyens, se partagent les responsabilités de direction tout en poursuivant leurs activités d'enseignement à temps partiel.

Pédagogie

L'établissement accueille toujours deux classes régionales « RAC1 ». Elles permettent à 40 élèves (en provenance principalement de Prilly, Crissier et Ecublens) de poursuivre leur parcours dans une 12^e année et d'obtenir un certificat VG, niveaux FRA2-MAT2-ALL2. Pour certain-e-s, l'occasion d'obtenir des résultats suffisants pour aller au gymnase - en école de commerce ou de culture générale - ou en voie maturité professionnelle. Pour d'autres, une année de perfectionnement et de recherche de solution professionnelle. La classe régionale OES 9-11 pour les élèves en grande difficulté reste à Prilly et fonctionne toujours bien. Le concept cantonal de prise en charge des besoins des élèves dans une école à visée inclusive, appelé « Concept 360° », est en cours de réalisation dans l'établissement. Les séances du comité de projet, les journées pédagogiques et les conférences des maîtres contribuent à sa rédaction. Le concept final sera présenté en automne 2022. De nombreuses pratiques pédagogiques, habitudes et méthodes devront être encouragées pour respecter les lignes de ce document.

Un climat d'établissement serein reste une des priorités du conseil de direction. Parmi d'autres, la lutte contre l'homophobie fait partie des éléments permettant l'épanouissement de chaque personne et améliore le bien-vivre ensemble.

Les autorités cantonales ont défini les standards d'équipement pour l'affichage frontal (écrans numériques) et le calendrier de déploiement de l'enseignement des sciences numériques. La solution intermédiaire (chariot + beamer) en place à Prilly permettra de planifier un programme d'installation tout en proposant une solution provisoire aux enseignants. Le déploiement des écrans numériques amenés à remplacer ou compléter les tableaux noirs pourra se faire dès que possible. Les enseignantes et les enseignants sont ou seront formés avec la nouvelle technologie pour l'utiliser au quotidien.

Appui en 7P et 8P

Le groupe de soutien est formé de quatre enseignantes spécialisées. Ce dispositif permet toujours d'aider les élèves en fonction de leurs difficultés par des appuis individuels ciblés. Ce dispositif donne satisfaction et offre un soutien de qualité.

Socio-éducatif

Outre la chance de pouvoir compter sur notre conseillère-école famille qui intervient lorsque des situations familiales et personnelles complexes sont identifiées par l'école, nous avons accueilli une éducatrice en milieu scolaire. Leur complémentarité et leur collaboration permettront une meilleure prise en charge que jusqu'alors. Les professionnels de l'école signalent les situations inquiétantes au Conseil de direction, aux médiateurs ou à l'infirmière scolaire. Selon les éléments fournis, les situations sont transmises à l'éducatrice ou à la conseillère école-famille.

A l'école, les maîtres utilisent toujours la structure d'accueil temporaire (SAT). Elle permet de réduire les problèmes de comportement. Direction et enseignant-e-s travaillent les aspects du comportement

avec les parents, suite à l'analyse des envois. Les structures MATAS (Module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité) Trajectoire et Dynamo, ouvertes à Renens et à Montheron pour les établissements de la couronne ouest-lausannoise (CRENOL), ont accueilli plusieurs élèves de Prilly, pour une période de trois à six mois, deux à quatre demi-journées par semaine. Encadré-e-s par un éducateur et un enseignant, ces jeunes trouvent une aide pour reprendre confiance en leurs possibilités, retrouver une motivation personnelle, mieux respecter les règles de la vie scolaire et, dans certaines situations, pour définir un projet pour leur futur professionnel.

Formation continue

Les enseignant-e-s suivent régulièrement des journées pédagogiques. Des formations continues personnelles ou par groupes, encouragées par la direction générale, sont toujours possibles.

L'école, lieu de vie, de rencontre et de partage

La journée de l'écolier ne se limite pas aux horaires scolaires et la collaboration avec les services de la Ville de Prilly permet de fournir aux élèves des solutions multiples pour les accueillir à midi et dès 15h30 dans de bonnes conditions.

Pause de midi

A midi, les élèves qui ne rentrent pas chez eux ont la possibilité d'aller au réfectoire de St-Etienne ou de rester à l'école pour pique-niquer. Des fours à micro-ondes sont à la disposition des élèves dans les deux collèges. Les élèves de 7P-8P (Grand-Pré) peuvent participer à un atelier bricolage ou aux « midis-qui-bougent » dans une salle de gymnastique. Ces activités sont surveillées.

La bibliothèque de l'Union est aussi à disposition.

Dès 15 h 30

Au Grand-Pré, les devoirs surveillés permettent de rester à l'école jusqu'à 16 h 50 pour travailler.

A l'Union, les études surveillées sont assurées par des enseignants et ressemblent souvent à des appuis. Les élèves y viennent sur une base de volontariat ou sur conseil de leur enseignant-e.

After-school et Carrefour-Sud

L'After-school est un lieu d'accueil, ouvert de 12 h 00 à 14 h 00 (9^e -11^e) de 15 h 30 à 17 h 00, tous les jours sauf le mercredi. Il permet aux jeunes de se retrouver et de pratiquer le ping-pong, le baby-foot ou d'autres jeux.

Le centre de loisirs Carrefour-Sud est ouvert aux élèves dès 15 h 30 du mercredi au vendredi. Les travailleurs sociaux du Service jeunesse de la Ville de Prilly sont présents et en assurent le bon fonctionnement.

Les défis concernant l'inclusion des élèves à besoins particuliers, les enjeux de la préparation à la vie professionnelle et l'éducation aux technologies numériques complètent ceux, toujours permanents, de la conduite des volées d'élèves et de leurs classes, de la prévention et de la collaboration avec les différents partenaires. Ils renforcent la volonté de travailler en équipe unie au service des élèves et de leurs familles. Cette excellente collaboration entre les enseignant-e-s, le secrétariat, la conciergerie, le service de santé et celui du parascolaire a permis de maintenir la qualité de l'offre aux élèves.

Les conséquences de la pandémie sur la santé mentale nous ont confirmé que les liens entre les familles, les enseignant-e-s et le groupe santé sont essentiels. Les différents cadres doivent être clairement définis et sécurisants pour développer des connaissances et des compétences.

Les divers services de la Ville de Prilly et la direction de l'établissement primaire conduit par Jean-François Armand nous ont apporté leur précieux soutien.

Les infrastructures, l'engagement financier et les relations avec les communes de l'ASIGOS nous permettent toujours de travailler dans d'excellentes conditions et je profite de cet espace pour remercier chaleureusement nos autorités politiques locales.

Sylvain Corday,
Directeur de l'établissement primaire et secondaire de Prilly

Certificats décernés en juillet 2021

EVM	VSB				VSG	VSO	Total volée
	LAT	ITA	MEP	ECO			
2010	13	9	23	19	39	45	148
2011	15	11	32	11	43	46	158
2012	14	16	32	10	56	59	187
2013	22	13	23	14	47	67	186
2014	17	23	23	17	43	53	176
2015	11	17	26	19	62	61	196
	VP				VG	VG RAC	Total volée
	LAT	ITA	MEP	ECO			
2016	8	14	25	25	88		160
2017	14	-	29	14	89	24	170
2018	13	8	23	17	80	19	160
2019	2	9	22	15	98	20	166
2020	8	10	28	14	84	46	190
2021	12	17	23	15	107	34	208

Nombre d'élèves dans l'établissement

Répartition par commune

Elèves de	Jouxten-Mézery	58
	Prilly	579
	Romanel-sur-Lausanne	163
	Autres communes, dérogations	57
Total au 31.12.2021 :		857

Orientation au terme de la 8^e année

Année scolaire 2019-2020

	Volée	VP					VG	Redoublements, COES
		LAT	ITA	MEP	ECO	Total		
19-20	132	8	5	21	7	41	89	2
en %						31.06	67.43	1.51

Année scolaire 2020-2021

	Volée	VP					VG	Redoublements, COES
		LAT	ITA	MEP	ECO	Total		
20-21	162	6	14	32	21	73	87	2
en %						45.06	53.71	1.23

Elèves domiciliés et scolarisés ou à scolariser dans les communes de l'arrondissement

<i>Enfants nés entre :</i>	Age légal de scolarité	Entrée en 7 ^e (1 ^{er} août)	Prilly		Jouxten- Mézeray		Romanel		Total élèves scolarisés à scolariser
			Élèves scolarisés*	Total volée**	Élèves scolarisés*	Total volée**	Élèves scolarisés*	Total volée**	
1.7.05 et le 30.6.06	12	2016	39	117	2	18	6	34	47
1.7.06 et le 30.6.07	11	2017	85	109	10	19	34	39	129
1.7.07 et le 30.6.08	10	2018	95	104	10	16	24	28	129
1.7.08 et le 31.7.09	9S	2019	134	149	6	11	37	39	177
1.8.09 et le 31.7.10	8P	2020	108	117	15	22	35	39	158
1.8.10 et le 31.7.11	7P	2021	101	124	15	20	27	30	143
1.8.11 et le 31.7.12	6P	2022	104	104	14	14	31	31	149
1.8.12 et le 31.7.13	5P	2023	103	103	23	24	26	26	152
1.8.13 et le 31.7.14	4P	2024	105	105	14	14	43	43	162
1.8.14 et le 31.7.15	3P	2025	129	129	19	20	40	40	188
1.8.15 et le 31.7.16	2P	2026	112	112	16	16	39	39	167
1.8.16 et le 31.7.17	1P	2027	111	111	23	24	27	27	161
1.8.17 et le 31.7.18		2028		125		16		26	167
1.8.18 et le 31.7.19		2029		135		10		43	188
1.8.19 et le 31.7.20		2030		151		13		36	200

*Elèves scolarisés à l'école publique (y compris dérogations, avance ou retard scolaire)

**Total de la volée : chiffres communiqués par le contrôle des habitants – décembre 2021

Locaux mis à disposition de l'arrondissement scolaire de Prilly (état déc. 2021)

Collège de l'Union – Bâtiments A-B-C-D				
Salles polyvalentes	37	soit	29	salles de classe
			8	salles de dégagement
Salles spéciales				
▪ Sciences	4			
▪ Physique - maths	2			
▪ Cuisine	2			
▪ Multimedia	1			
▪ Arts visuels	3			
▪ Musique	2			
▪ Travaux manuels	2			
▪ Activités créatrices sur textile	2			
▪ Informatique	2			
▪ Education physique	3			
▪ Aula	1			
▪ Piscine	1			
Locaux divers				
▪ Bibliothèque	1			
▪ Salle d'étude	1			
▪ Salle des maîtres	1			
▪ SAT	1			
▪ Séminaire	1			
▪ Local pour poterie	1			
▪ Economat	1			
▪ Préparation sciences	1			
▪ Préparation physique	1			
Collège du Grand-Pré				
Salles polyvalentes	20			salles de classe
Salles spéciales				
▪ Dessin	1			
▪ Musique	2			
▪ Travaux manuels	1			
▪ Activités créatrices sur textile	1			
▪ Informatique	1			
▪ Etude	1			
▪ Education physique	3			
▪ Aula	1			utilisée comme dégagement pour la musique
Locaux divers				
Salle des maîtres et de travail	1			